



Ecole Normale Supérieure d'Oran

Année Universitaire : 2015/2016

2<sup>ème</sup> Année PEP Français

**BOUMAZA ALI**

*(Signature)*

Nom de l'enseignant :

Résultat Final du Module :

Linguistique constructive

N°	NOM	PRENOM	DAT_NAI	ETAT	EMD1	EMD2	Moy CC	Synth	Moy Sy	Sup Sy	rat	Moy R	Moy
1	ADLI	AMEL	15/03/1996	13									
2	alem	Nadia	20/12/1996	12									
3	AMARI	BAKHTA	29/06/1995	12,5									
4	beloud	insaf	26/11/1995	12,5									
5	BENALI	WAHIBA	16/10/1995	12									
6	BENCHERIF	SOUAD	11/05/1995	13									
7	BENDADA	ROQIYA	02/10/1995	12									
8	BENDIAF	MERIEM	04/05/1995	12									
9	BENRABIA	NESSRINE	01/04/1995	12									
10	BENSSAOUD	GHANIA	26/09/1995	12,5									
11	BENYAHIA	FARIDA	11/12/1995	12,5									
12	BENZAHIA	MESSAOUDAI	15/01/1995	13									
13	BOUGUETAIB	HAFIDHA	26/02/1996	13									
14	BOULANOVAR	KHADRA	14/10/1995	12									
15	BOUZIDI	SOUHILA	24/11/1995	12									
16	DAHMANI	NOURELHOUDA	30/01/1995	12,5									
17	DAHNOUN	SOUAD	01/03/1996	13									
18	DIABI	BAHAA	05/01/1995	13,5									
19	DJELOUAT	SOMIA	02/01/1995	14									
20	Douma	Kaoutar	25/03/1995	14									
21	Guettari	Soumaya	08/09/1995	13									
22	HACHELAFI	CHIKH	25/10/1995										





Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.		Université d'Oran.
<b>Ecole Normale supérieure d'Oran</b>		
Module : Linguistique contrastive	Examen du semestre 1	Date 12/01/2016.
Niveau 2 année		Horaire : 09h- 10h30.
Groupe (s) : PEF	Enseignant : <u>Ali Boumatza</u>	

1. Je définis en quelques lignes la linguistique contrastive.
2. Je montre en trois paragraphes l'objet de la linguistique contrastive.
3. Je montre le rapport de la linguistique contrastive avec la didactique en deux paragraphes cohérents.
4. Je définis et montre le contexte historique de ces deux concepts : le bilinguisme, la diglossie.
5. J'illustre en définissant les concepts suivants par des exemples concrets :

	Algérien vivant en Algérie	Algérien expatrié en France	Fille d'un ambassadeur français installé au Japon
<b>Langue maternelle</b>			
<b>Langue seconde</b>			
<b>Langue officielle</b>			

## Correction et barème de l'examen de linguistique contrastive.

### 1. Je définis en quelques lignes la linguistique contrastive.

#### Une définition parmi celles qui suivent :

La linguistique contrastive consiste à opposer deux systèmes linguistiques différents afin de pouvoir repérer les interférences manifestant la ou les langues secondes. Elle a pour objectif de faciliter le passage d'une langue à une autre. Son ambition de départ était "une comparaison terme à terme rigoureuse et systématique de deux langues et surtout de leurs différences structurelles" afin de permettre de réaliser des méthodes mieux adaptées aux difficultés spécifiques que rencontre, dans l'étude d'une langue étrangère, une population scolaire d'une langue maternelle donnée.

Selon Robert LADO : "La linguistique contrastive qui compare les structures de deux langues pour déterminer les points en lesquels elles diffèrent, est d'un grand intérêt pour le professeur de langue. Le linguiste considère chaque phonème de la langue maternelle et le compare avec les phonèmes les plus phonétiquement similaires de la seconde langue. Ensuite, il décrit leurs similarités et leurs différences. Il effectue le même type de comparaison avec les séquences de phonèmes ainsi qu'avec les patrons morphologiques et syntaxiques. Ces différences constituent la source majeure de difficultés dans l'apprentissage d'une seconde langue.

Les résultats de ces descriptions contrastives constituent une base pour l'élaboration de textes, de tests, et de corrections pour les élèves.

### 2. Je montre en trois paragraphes l'objet de la linguistique contrastive.

#### Toute science se définit par son objet d'étude :

Analyse de erreurs

Analyse des interférences

Comparaison des structures de deux ou de plusieurs langues.

### 3. Je montre le rapport de la linguistique contrastive avec la didactique en deux paragraphes cohérents.

L'analyse contrastive est une branche de la linguistique appliquée qui s'est surtout développée au milieu du 20<sup>e</sup> siècle aux Etats-Unis. Dans son ouvrage *Linguistics across culture* (1957), Robert Lado affirme pour la première fois l'exigence d'effectuer une analyse comparative dans un but didactique. Linguiste fort d'une solide expérience de l'enseignement des langues étrangères, il part du principe que :

L'étudiant qui entre étudie une langue peut trouver certaines structures très faciles, alors que d'autres lui seront d'un accès extrêmement difficile. Les éléments qui sont similaires à ceux de sa langue d'origine lui sont faciles et abordables, alors que les structures qui sont différentes de sa langue d'origine lui paraissent difficiles ...

Selon les principes de l'analyse contrastive, la progression pédagogique part certes d'une comparaison minutieuse entre langue source et langue cible, mais il n'est pas question de faire intervenir la langue première dans l'acte pédagogique. Elle n'a pas droit de cité dans le cours de langue étrangère puisque "l'utilisation de la langue maternelle ou le rappel constant de celle-ci ne peut en effet que favoriser les interférences entre les deux systèmes" (Bouton : 1974).

### 4. Je définis et montre le contexte historique de ces deux concepts : le bilinguisme, la diglossie.

Le terme Bilinguisme date, semble-t-il, de 1918 sous la plume du linguiste français d'Antoine Meillet (1866 – 1936) désignant le fait de pratiquer deux langues ; autrement dit, une situation linguistique caractérisant les sujets parlants qui pratiquent concurremment deux langues.

Le terme Diglossie[3], comme l'explique CALVET dans *La guerre des langues*, fut utilisé par Charles FERGUSON en 1959, emprunté du grec[4], signifiant originellement BILINGUISME. FERGUSON lui donne une couleur sémantique tout à fait particulière et restreinte : « rapport stable entre deux variétés linguistiques, l'une dite 'haute' (high) et l'autre 'basse' (low), génétiquement apparentées (arabe classique et arabe dialectal, grec démotique et grec 'épuré', etc. et qui se situent dans une distribution fonctionnelle des usages.

5. J'illustre en définissant les concepts suivants par des exemples concrets :

**La définition des 3 concepts.**

**La langue maternelle ou langue natale désigne la première langue qu'un enfant apprend.**

**En Europe et dans le monde francophone, la langue seconde est la langue la plus importante après la langue maternelle.**

**La langue officielle est la langue employée dans l'administration et les tribunaux.**

**La grille à remplir**

	<b>Algérien vivant en Algérie</b>	<b>Algérien expatrié en France</b>	<b>Fille d'un ambassadeur français installé au Japon</b>
<b>Langue maternelle</b>	<b>arabe kabyle ...</b>	<b>arabe kabyle ...</b>	<b>français (1)</b>
<b>Langue seconde</b>	<b>français</b>	<b>français</b>	<b>japonais (2)</b>
<b>Langue officielle</b>	<b>arabe</b>	<b>français</b>	<b>japonais (3)</b>

Remarque 1 : Si l'ambassadeur est marié à une japonaise, l'enfant pourrait avoir le japonais comme langue maternelle.

Remarque 2 : Si la fille de l'ambassadeur étudie dans une école ou un lycée français, elle pourrait avoir le français comme langue maternelle et l'anglais seconde.

Remarque 1 : Si la fille de l'ambassadeur étudie dans une école ou un lycée japonais, et projette de rester au japon elle pourrait avoir le français comme langue maternelle et l'anglais seconde et le japonais comme langue officielle.

**Barème**

<b>Questions</b>	<b>Nombre de points</b>
<b>1</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>4</b>
<b>Correction de la langue</b>	<b>4</b>